

Votre rendez-vous avec **Château-Chervix**

le Châtelaud

Mars 2020 – n° 83



EDITION SPECIALE CORONAVIRUS

Suite aux différentes interventions du Président de la République et à l'ampleur de cette crise sanitaire sans précédent, nous avons décidé de distribuer cette édition spéciale à l'attention des habitants de la commune, afin d'y regrouper les informations essentielles : informations municipales, permanences écoles et ALSH, initiatives, règles de protection...

Informations Municipales

MAIRIE Compte tenu des directives gouvernementales, la Mairie est fermée au public, pendant toute la période de confinement, sauf pour les actes obligatoires et urgents. Toutefois, le Secrétariat reste joignable par téléphone au **05 55 00 80 45** aux horaires suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 16h et mercredi, samedi de 9h à 12h, ou par mail mairie.chateau-chervix@wanadoo.fr.

En dehors de ces horaires, vous pouvez contacter pour toute urgence, les numéros suivants : JL LACHAUD 06.81.68.17.43 – JL CELERIER 06.24.97.17.03 – C. CELERIER 06.35.53.49.47 – Eric DUPONT 06.09.72.35.26.

Les attestations de déplacements dérogatoires sont à disposition des usagers dans un casier posé sur la boîte aux lettres de la mairie.

DECHETERIE Elle est fermée, afin de préserver la santé du personnel et des usagers.

ECO-POINTS En lien avec la limitation des déplacements, vous êtes invités à réduire au maximum vos apports aux éco-points et à conserver pour le moment vos déchets recyclables (verre, papiers, emballages) à votre domicile.

ORDURES MENAGERES Pour le moment, toutes les collectes sont assurées. Chaque usager est appelé à faire preuve de civisme. Il vous est ainsi rappelé de ne pas déposer de déchets devant les déchèteries et les éco-points. Par ailleurs, il est également important de rappeler que les mouchoirs à usage unique, les masques, les gants et autres textiles sanitaires sont à jeter dans un sac fermé destiné aux ordures ménagères ; en aucun cas, ces déchets ne doivent être mis avec les recyclables.

Ecoles et ALSH

Les écoles sont fermées depuis le lundi 16 mars.

Les communes et les intercommunalités ont mis en place un service minimum à destination des enfants de 0 à 16 ans, des personnels indispensables à la gestion de la crise au titre de la compétence « activités périscolaires et extrascolaires », selon les besoins identifiés et les moyens disponibles localement.

Pour le RPI Château-Chervix/Magnac-Bourg/Vicq-sur Breuilh, cet accueil fonctionne le lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 7h à 19h, selon le planning suivant :

Semaine du 23 au 27 mars ➤ Ecole de Vicq sur Breuilh (05 55 00 66 76)

Semaine du 30 mars au 3 avril ➤ Ecole de Magnac-Bourg (09 77 73 05 07)

Semaine du 6 au 10 avril ➤ Ecole de Château-Chervix (05 55 48 90 90)

Semaine du 13 au 17 avril ➤ Ecole de Vicq sur Breuilh

Un service de restauration scolaire est assuré.

Un accueil est également possible pour ce même public, le mercredi, dans les ALSH de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne. Pour plus de renseignements, contacter directement ces structures : Magnac-Bourg ➤ 06.72.52.77.29 (Lydie NARDI) – Saint Germain les Belles ➤ 05 55 71 78 54 – Saint Hilaire Bonneval ➤ 05.55.48.98.50 ou 06.76.54.10.72.

Commerces de la Commune

VIVAL Epicerie de la Tour – Point Poste ☎ 05 55 00 41 70

Horaires d'ouverture

↪ Lundi – mardi – jeudi – vendredi ➤ 9h 12h45 – 16h 19h

↪ Mercredi et samedi ➤ 9h 12h45 – 17h30 19h

↪ Dimanche 9h 12h

Possibilité de livraison à domicile

Le Fournil du petit Gueulard – ☎ 06 67 10 62 59

Horaires d'ouverture

↪ Mardi – jeudi – vendredi ➤ 16h – 19h30

De préférence, appelez la veille pour passer commande

Le Relais de Puy de Bar – ☎ 05 55 00 81 94

Seul le point Tabac et la vente du Populaire du Centre sont ouverts.

Horaires d'ouverture

↪ Du lundi au vendredi ➤ 8h 12h - 14h30 19h

↪ Fermé le samedi

↪ Dimanche ➤ 8h 12h

Distribution du courrier

A partir du 30 mars 2020, le service postal se fera sur la base de trois jours sur sept (les mercredis, jeudis et vendredis).

Secours Populaire

Le Secours Populaire ferme ses lieux d'accueil au public en Haute-Vienne et dans tous les sites de distributions alimentaires.

Un numéro d'urgence a été mis en place : **06 78 84 21 19**

Portage de courses alimentaires et médicaments à domicile

Dans les circonstances exceptionnelles que nous vivons et afin de porter assistance aux personnes en difficulté, la Mairie aidée de l'association 4 MAINS POUR DU LIEN, organise un portage de courses à domicile en partenariat avec l'épicerie VIVAL et de médicaments, uniquement dans le cadre de renouvellement, avec les Pharmacies de Magnac-Bourg et Coussac-Bonneval.

Voici les démarches à entreprendre

Epicerie

- ① Préparez votre liste de courses
- ② Contactez la mairie au 05 55 00 80 45 ou transmettez votre commande par mail mairie.chateau-chervix@wanadoo.fr avant le mercredi midi.
- ③ Les courses sont réalisées à l'épicerie Vival le jeudi, en fonction de ce qui est disponible.
- ④ Vous êtes recontactés par la Mairie, pour indiquer le montant de vos achats et convenir d'une heure de livraison et d'un endroit où les déposer et récupérer le règlement (de préférence par chèque).

Pharmacie

- ① Contactez votre Pharmacien, pour qu'il prépare vos médicaments (Magnac-Bourg 05 55 00 80 26 et Coussac-Bonneval 05 55 75 20 14).
- ② Puis appelez la mairie, pour convenir d'un jour et d'une heure de livraison et d'un endroit où déposer les médicaments.

Bien entendu, ces livraisons auront lieu en respectant les règles sanitaires d'usage.

LAVAGE DU LINGE ET LIVRAISON DE REPAS

L'Instance de Coordination de Saint-Germain-Les-Belles a la possibilité d'intervenir sur des cas urgents et ponctuels déclenchés par la situation actuelle en proposant le lavage du linge et la livraison de repas. Contactez la Mairie de Château-Chervix au 05 55 00 80 45.

Appel à initiatives et rappel des bonnes pratiques

Opération « Masques -Maison »

L'association « 4 Mains pour du Lien » se propose de confectionner des masques de protection mais ne sait pas s'il y a de réels besoins sur le secteur, sachant que les professionnels de santé contactés en sont pourvus. Si vous avez des besoins, contactez Anne-Marie Jandaud au [05 55 00 82 74](tel:0555008274) ou [06 86 05 33 04](tel:0686053304).

Entraide

Pour ceux que ça intéresse de monter un groupe local d'entraide : <https://covid-entraide.fr/>

Des psychologues à votre écoute

05 55 43 68 63 - Un numéro de téléphone unique destiné à tous ceux en Haute-Vienne, pour qui la situation actuelle est ou sera génératrice d'angoisses et de souffrances psychologiques.

Boîte à idées solidaires

Pour ne pas ajouter l'isolement au confinement, le meilleur remède reste l'action et tant qu'à faire l'action solidaire ; si vous avez des idées ou des propositions d'aide, vous pouvez vous signaler à la Mairie, afin de créer un réseau de co-acteurs solidaires.

Rappel des bonnes pratiques

LIMITATION DES DEPLACEMENTS - Depuis le 17 mars 2020, vous devez justifier de tous vos déplacements à l'aide de l'attestation jointe à cette édition spéciale. Pour rappel :

- Pour chaque déplacement, l'attestation doit être renseignée et signée le jour même du déplacement : cette attestation n'est donc valable qu'une fois et doit être renouvelée au besoin.
- Elle doit être renseignée à l'aide d'un stylo à encre indélébile et doit être renouvelée pour chaque déplacement. Il n'est donc pas possible d'écrire au crayon à papier et de gommer.
- Si l'on ne sort pas seul mais accompagné, chacun doit remplir une attestation différente, en indiquant le motif, la date et l'heure de sortie. Chacun doit disposer également de son titre d'identité. En revanche, une seule attestation sur l'honneur suffit pour un adulte avec des enfants.
- Vous êtes incités à limiter vos sorties aux cas limitatifs énumérés, il est donc conseillé de les grouper. Il est possible d'indiquer plusieurs motifs sur une même attestation. L'attestation peut être recopiée sur papier libre.

Pour les déplacements professionnels, votre employeur doit vous remettre un justificatif de déplacement professionnel. Celui-ci est valable pendant toute la durée des mesures de confinement et n'a donc pas à être renouvelé tous les jours.

En cas de non présentation de ces documents lors d'un contrôle, vous êtes amendable.

LES GESTES BARRIERES

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Ne pas se serrer la main
- Ne pas s'embrasser ni se faire d'accolade
- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- SI VOUS ÊTES MALADE : Porter un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ? GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

www.ut-capitole.fr/coronavirus

0 800 130 000 (appel gratuit)

QUE FAIRE FACE AUX PREMIERS SIGNES ?

ALERTE CORONAVIRUS
QUE FAIRE FACE AUX PREMIERS SIGNES ?

Les premiers signes de la maladie sont :

- Toux
- Fièvre

En général, la maladie guérit avec du repos. Si vous ressentez ces premiers signes :

- Restez chez vous et limitez les contacts avec d'autres personnes
- N'allez pas directement chez votre médecin, appelez-le avant ou contactez le numéro de la permanence de soins de votre région

Vous avez des questions sur le coronavirus ? GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

Ce sera par notre civisme, notre respect des règles et en limitant au maximum nos déplacements, que nous parviendrons à éradiquer ce virus.
Veillons sur nos proches, nos amis, nos voisins, prenez soin de vous, et n'hésitez pas à faire appel à nous en cas de besoin.

Jean-Luc LACHAUD